

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1094

26 mai 2010

SOMMAIRE

Actor S.C.A.	52467	J.C. Immo-Performance S.A.	52467
Argon Acquisition Debt S.à r.l.	52479	Lancaster Coinvestors S.à r.l.	52491
Association des Antennes collectives	52504	Lineas S.A.	52466
Azurfive S.à r.l.	52477	Metis Investments S.à r.l.	52478
Barclays Aegis Investments S.à r.l.	52476	Mezzaninvest	52511
Barclays Aegis Investments S.à r.l.	52476	Natixis Private Banking International	52491
Blue Art Promotion S.à r.l.	52466	Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.	52467
CARDOSO et Cie S.à r.l.	52467	Pelleas Investments S.à r.l.	52478
Centaur Advisory S.A.	52509	Real Associates S.A.	52512
Chemring Luxembourg Holding	52504	Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg)	52497
Clemenza S.à r.l.	52468	Scala IRP Capital Partners SCA	52477
Colt Lux Holding S.à r.l.	52509	Sgomax S.A.	52498
CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl	52500	SL Bielefeld SP S.à r.l.	52511
Deutsche Postbank International S.A. ...	52512	Stelco Immobilière S.A.	52466
Dictame II S.A.	52490	Sterigerms International S.A.	52467
Drei Flügel S.A.	52500	Strategic Capital Investments S. à r.l.	52504
DTU Investment Sàrl	52512	Studio 352	52477
DTU Sàrl	52511	TyCom Holdings II S.A.	52503
Erisa S.A.	52492	Vaulux International S.A.	52478
Finimmo S.A.	52492	VDA Trading S.A.	52467
Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.	52498	W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxem- bourg	52503
Hansteen Luxembourg S.à r.l.	52498	W2007 Parallel Bear S.à r.l.	52492
Honeywell	52508	W2007 Parallel Coburg S.à r.l.	52497
Immobilière 1911 S. à r.l.	52466	W2007 Parallel Lindencorso S.à r.l.	52497
Interimmobilière S.A.	52499	W2007 Parallel Rosenfeld S.à r.l.	52496
Interimmobilière S.A.	52499	Whitehall European RE 9A S.à r.l.	52503
Interimmobilière S.A.	52499		
International Colombes S.à r.l.	52491		

Blue Art Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division.

R.C.S. Luxembourg B 89.333.

—
EXTRAIT

En date du 8 avril 2010, l'associée Ana Becker-Goncalves Pires a vendu les 165 parts sociales qu'elle détenait dans la société BLUE ART PROMOTION S.à r.l à ND Produkter AB, qui dès lors détient 915 parts sociales.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010053268/13.

(100055136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Lineas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.269.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2010

L'assemblée décide de renouveler les mandats de

- Mme Colette REUTER-PHILIPP, administrateur-délégué, président,
 - Mr Jeannot PHILIPP, administrateur,
 - Mme Marie-France PASTORE, administrateur,
 - ANTRACIT CREATIONS S.A., commissaire aux comptes
- jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010053273/14.

(100055059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Stelco Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.524.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mars 2010

L'Assemblée générale a décidé de renouveler les mandats de:

- Mr Jeannot PHILIPP, président et administrateur-délégué,
 - Mrs Marie-France PASTORE, administrateur,
 - Mrs Colette REUTER, administrateur,
 - ANTRACIT CREATIONS S.A., commissaire aux comptes
- jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010053272/15.

(100055063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Immobilière 1911 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 47.965.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Charles Schmit

Gérant

Référence de publication: 2010053457/12.

(100054777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

CARDOSO et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 44.595.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARDOSO ET CIE S.à R.L.

Dominique RANSQUIN

Le liquidateur

Référence de publication: 2010053455/13.

(100054873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

J.C. Immo-Performance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8314 Capellen, 8, Domaine Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 97.007.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010053456/10.

(100054815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053466/10.

(100055009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053468/10.

(100054922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

**Sterigerms International S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. VDA Trading S.A.).**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 87.802.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010053472/11.

(100054932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Clemenza S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.455.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,

(2) Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,

(3) Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership,

(4) Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,

(5) Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership,

(each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited,

(6) Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership,

(7) Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership,

(8) Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership,

(each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited Partnership, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited,

(9) Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership,

(10) Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership,

(11) Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership,

(12) Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership,

(13) Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership,

(each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited,

(14) Third Cinven Fund Co-Investment Partnership (duly represented by Cinven UK Nominees Limited),

each of the above with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG,

and each represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 March 2010, which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Clemenza S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Clemenza S.à.r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all

expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2010.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment €
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	1,600	€ 1,600
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	1,694	€ 1,694
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	430	€ 430
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	1,935	€ 1,935
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	1,438	€ 1,438
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	72	€ 72
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	252	€ 252
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	178	€ 178
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	832	€ 832
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	1,368	€ 1,368
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	767	€ 767
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	913	€ 913
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	922	€ 922
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	99	€ 99
Total	12,500	€ 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Kevin Whale	51, Guilford Avenue, Surbiton, KT58 DG, United Kingdom	Company secretary	6 th May 1959	High Wycombe (United Kingdom)
Danièle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9 th January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Private Employee	19 th December 1974	Namur (Belgium)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-neuvième jour du mois de mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

(1) Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,

(2) Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,

(3) Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership,

(4) Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,

(5) Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership,

(chacun agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 1) Limited,

(14) Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership,

(15) Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership,

(16) Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership,

(chacun agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 2) Limited,

(17) Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership,

(18) Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership,

(19) Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership,

(20) Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership,

(21) Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership,

(chacun agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No. 3) Limited,

(14) Third Cinven Fund Co-Investment Partnership (dûment représenté par Cinven UK Nominees Limited),

chacun ci-dessus ayant son principal établissement à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG,

et chacun étant représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 18 mars 2010, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Clemenza S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Clemenza S.à.r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement €
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	1.600	€ 1.600
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	1.694	€ 1.694
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	430	€ 430
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	1.935	€ 1.935
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	1.438	€ 1.438
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	72	€ 72
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	252	€ 252
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	178	€ 178
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	832	€ 832
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	1.368	€ 1.368
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	767	€ 767
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	913	€ 913
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	922	€ 922
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	99	€ 99
Total	12.500	€ 12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

52476

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Kevin Whale	51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, Royaume-Uni	Company Secretary	6 mai 1959	High Wycombe (Royaume-Uni)
Danièle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Expert Comptable	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Employée Privée	19 décembre 1974	Namur (Belgique)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: V. KOPERA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13845. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le treize avril de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010051674/462.

(100053146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.153.

Il résulte que Monsieur Manfred Zisselsberger, gérant de la Société, est professionnellement résident au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010053396/15.

(100055029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.153.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 9 avril 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean-Guibert Mahy de son mandat de gérant de la Société en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur David Widart résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 12 juin 1977, à Marche-en-Famenne (Belgique).

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010053395/21.

(100055029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Studio 352, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8-10, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 58.690.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2009

L'Assemblée nomme la société IPSP Security s.a. ayant son siège social à la Zone industrielle à L-3378 Livange (Luxembourg), représenté par Monsieur Vareika domicilié professionnellement à la Zone industrielle à L-3378 Livange (Luxembourg), comme administrateur pour une durée de 4 ans, conformément au statut.

L'Assemblée nomme également Monsieur Jean-Jacques Mertens ayant son siège social à 38, rue de la paix à L-7244 Bereldange (Luxembourg) comme administrateur pour une durée de 4 ans conformément au statut.

L'Assemblée renouvelle le mandat des Ets. Kuhn Entreprise de travaux publics et privés s.a. ayant son siège social à rue John L. Macadam à L-1113 Luxembourg, comme administrateur pour une durée de 6 ans, conformément au statut.

Pour extrait conforme

Signature

Le bureau de l'assemblée

Référence de publication: 2010053397/18.

(100055019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Azurfive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 89.750.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire que la décision suivante a été prise:

- Nomination de Madame Claudia Schneider, gérante de sociétés, née le 09.05.1963 à München (A), demeurant à 25 Montée de Clausen L-1343 Luxembourg a été nommée avec effet immédiat gérant administratif de la société et peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.04.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010053399/15.

(100054822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Scala IRP Capital Partners SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 92-1A, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 144.717.

—
En date du 23 mars 2010, Monsieur Robert Akkerman a démissionné de son poste au conseil de surveillance de la Société.

A cette même date, Monsieur Anthony Green a également démissionné de son poste au conseil de surveillance de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Scala IRP Capital Partners SCA

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010053279/15.

(100055184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Metis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.725,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.152.

Il résulte que Monsieur Manfred Zisselsberger, gérant de la Société, est professionnellement résident au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010053288/15.

(100055077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.131.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.231.

Il résulte que Monsieur Manfred Zisselsberger, gérant de la Société, est professionnellement résident au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010053296/15.

(100055042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Vaulux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 65.828.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 14/04/2010

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes actuel CASSINI FINANCE Ltd. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs actuels M. Raymond Goebel, Mme Johana Bodart et Mme Cathy Bekemans. Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué actuel M. Raymond Goebel. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour VAULUX INTERNATIONAL SA

Signature

Référence de publication: 2010053299/19.

(100054931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Argon Acquisition Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.943.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of the month of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Argon Acquisition S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Mrs. Anna-Kreetta Rantamaa, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 30 April 2010.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Argon Acquisition Debt S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants, other share subscription rights or equity securities.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 30 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) divided into twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

The Company's decision to redeem its own shares shall be approved by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present, and always provided that no meeting of the Board of Managers shall be considered as quorate if the quorum of the members of the Board of Managers present or represented consists itself of a majority of persons professionally residing outside Luxembourg.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. Shareholders

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 25 June of each year at 3 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 29. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
Argon Acquisition S.à r.l.	EUR 12,400	12,400	EUR 12,400
Total:	EUR 12,400	12,400	EUR 12,400

The amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of the year 2010.

Shareholders' Resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at two the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Jan Rottiers, born on 30 October 1968 in Naples, Italie, with professional address at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;

- Mr. Sigthor Sigmarsson, born on 15 July 1971 at Hafnarfjörður, Iceland, with professional address at Óðinsgata 5, 101 Reykjavik, Iceland.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Argon Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 16, rue Jean l'Aveugle, L1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Mme. Anna-Kreetta Rantamaa, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 avril 2010.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Argon Acquisition Debt S.à.r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou des valeurs mobilières, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société et elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et généralement créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, en tous les cas seulement dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées en tant qu'activités réglementées du secteur financier.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions ou de valeurs mobilières.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 30 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

La société peut racheter ses propres actions.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat peut être décidé seulement sous condition que la Société a suffisamment de réserves distribuables par rapport au surplus du prix de rachat.

La décision de la Société de racheter ses propres parts sociales doit être approuvée en assemblée générale extraordinaire par vote unanime des actionnaires représentant cent pourcent (100%) des actions et entraînera une réduction de capital émis de la Société par annulation de toutes les parts sociales rachetées.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et la rémunération (éventuelle) des Gérant(s)/ mandataire (s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents et toujours sous condition qu'aucune réunion du Conseil de Gérance soit considérée avoir atteint un quorum suffisant, si le quorum des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés consiste en une majorité des personnes qui résident professionnellement en dehors de Luxembourg.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de

toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des Associés

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 25 juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 26. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 29. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Argon Acquisition S.à r.l.	EUR 12.400	12.400	EUR 12.400
Total:	EUR 12.400	12.400	EUR 12.400

Le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2010.

Assemblée Générale Extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Jan Rottiers, né le 30 octobre 1968 à Naples, Italie, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;

- M. Sigthor Sigmarsson, né le 15 juillet 1971 à Hafnarfjörður, Islande, avec adresse professionnelle à Óðinsgata 5, 101 Reykjavik, Islande.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. K. Rantamaa et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2010. Relation: LAC/2010/20190. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052074/636.

(100065953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Dictame II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 142.768.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 mars 2010

1) Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010053300/14.

(100054939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Lancaster Coinvestors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 141.095.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010053315/16.

(100054632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

International Colombes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 98.419.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010053316/16.

(100054626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Natixis Private Banking International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.160.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2010 que:

L'assemblée décide

- d'acter la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Paul-Louis Netter avec effet au 30 décembre 2009
- de coopter en lieu et place de Monsieur Paul-Louis Netter avec effet au 16 mars 2010

Monsieur Franck Teyssonier

Né le 30/11/1964 à Chadrac (F 43)

domicilié professionnellement 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Le mandat de Monsieur Franck Teyssonier viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2013 approuvant les comptes au 31/12/2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053356/21.

(100054797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Finimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 107.908.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue extraordinairement en date du 25 mars 2010 que:

Elle a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2016:

Monsieur Serge PATRY, administrateur de sociétés, né le 25/05/1970 à Genève (Suisse) demeurant à CH-1206 Genève, 5, chemin de l'Escalade;

Monsieur Ludovic PATRY, administrateur de sociétés, né le 07/10/1964 à Genève (Suisse) demeurant CH-1277 Borex, 16, chemin des Tourniaux;

Securities Management Company Ltd. S.A. ayant son siège social à CH-1205 Genève, 6 rue du Conseil Général, inscrite au Registre de Commerce de Genève, sous le numéro CH-660-0177966-6.

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2016:

BS Consulting S.A., établie et ayant son siège social au L-1660 Luxembourg, Grand-Rue, 84, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-45 486.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053368/23.

(100055133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

W2007 Parallel Bear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 131.044.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010053317/16.

(100054624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Erisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 17, rue de Gibraltar.
R.C.S. Luxembourg B 85.169.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ERISA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1861 Luxembourg, 3, rue Nico Klopp, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85169, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 571 du 12 avril 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Tom METZLER, en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 749 du 16 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle GREDT, économiste, demeurant à 1861 Luxembourg, 3, rue Nico Klopp.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent ROUACH, ingénieur, demeurant à 1624 Luxembourg, 17, rue de Gibraltar.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1624 Luxembourg, 17, rue de Gibraltar;
2. Refonte complète des statuts en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle, sans modification de ses caractéristiques essentielles;
3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1624 Luxembourg, 17, rue de Gibraltar, et
- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle,

La Société ne subit aucune modification de ses caractéristiques essentielles et les statuts auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ERISA S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société s'interdit toute prise de participation ou toute action qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt ou mettre en cause l'indépendance professionnelle des bureaux d'architecte ou d'ingénieur dans lesquels la Société possède des intérêts. La Société s'engage expressément à respecter les règles de déontologie relatives aux métiers d'architecte et d'ingénieur.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts. La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La vente d'actions est soumise à l'Ordre des Architectes et Ingénieurs (O.A.I.).

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2 janvier à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs ou par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GREDT - ROUACH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mai 2010. Relation GRE/2010/1536. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052173/216.

(100065754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

W2007 Parallel Rosenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 129.698.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010053318/16.

(100054622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 123.767.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 15 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Gonzalo Baretino Coloma (résidant en Espagne), Sergio Miguez Martin, (résidant en Espagne), Félix Sánchez Velázquez (résidant en Espagne) et Cirus Andreu Cabot (résidant en Espagne) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010053355/18.

(100054759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

W2007 Parallel Lindencorso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.845.

—
Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010053319/16.

(100054619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

W2007 Parallel Coburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.279.

—
Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010053320/16.

(100054617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.825.

—
Transfert de siège

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au

- 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 31 mars 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010053331/16.

(100054522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Hansteen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.826.

—
Transfert de siège

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au

- 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 31 mars 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Hansteen Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010053332/16.

(100054514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Sgomax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 108.195.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 août 2009 que:

Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3 rue du Fort Rheinsheim, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053337/17.

(100054854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Interimmobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.541.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 6 avril 2010 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société INTERIM-MOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93 541.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Maître Marianne GOEBEL

3, rue de la Chapelle

L-1325 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010053338/16.

(100054883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Interimmobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.541.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 6 avril 2010 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société INTERIM-MOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93 541.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Maître Charles DURO

3, rue de la Chapelle

L-1325 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010053339/16.

(100054888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Interimmobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 93.541.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 6 avril 2010 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société INTERIM-MOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 93 541.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Maître Karine MASTINU

3, rue de la Chapelle

L-1325 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010053340/16.

(100054890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Drei Flügel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 72.589.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 9 avril 2010 que la cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Maître Karine MASTINU, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010053342/14.

(100054917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 829.564,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.142.

In the year two thousand and ten, on the ninth of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Centerbridge Special Credit Partners L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 7326377,

(the "Shareholder"),

here represented by Me Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 April 2010.

The Shareholder, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of CSCP CREDIT ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.142 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 541 of 12 March 2010 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended yet.

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred seventeen thousand sixty-four euro (EUR 817,064.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eight hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-four Euro (EUR 829,564.-).

2 To issue eight hundred seventeen thousand sixty-four (817,064) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Centerbridge Special Credit Partners L.P. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 6 of the articles of incorporation to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

52501

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred seventeen thousand sixty-four euro (EUR 817,064.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eight hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-four Euro (EUR 829,564.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eight hundred seventeen thousand sixty-four (817,064) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Centerbridge Special Credit Partners L.P, represented as stated above, and declared to subscribe to the eight hundred seventeen thousand sixty-four (817,064) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully paid them up in consideration for a payment in cash representing an aggregate amount of eight hundred seventeen thousand sixty-four euro (EUR 817,064.-) paid in United States Dollars for an amount of one million ninety thousand United States Dollars (USD 1,090,000.-) and converted at the exchange rate as at 7 April 2010 of 1 USD = 0.7496 EUR.

Proof of the payment has been given to the undersigned notary and the amount of one million ninety thousand United States Dollars (USD 1,090,000.-), converted at the exchange rate as at 7 April 2010 of 1 USD = 0.7496 EUR, which corresponds in aggregate to the total nominal value of the new shares of eight hundred seventeen thousand sixty-four euro (EUR 817,064.-) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and payment by the Shareholder, (ii) to allot the new shares to the Shareholder and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at eight hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-four Euro (EUR 829,564.-) divided into eight hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-four (829,564) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Centerbridge Special Credit Partners L.P., un limited partnership existant sous la loi de Delaware, avec siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Caste County, Delaware 19801, Etats-Unis, inscrite au registre de Delaware under number 7326377,

(l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Me Rebecca UNVERZAGT, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associés est le seul associé de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise CSCP Credit Acquisition Holdings LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.142, constituée le 21 janvier 2010 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 541 le 12 mars 2010 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

III. L'Associé, représenté comme décrit ci-dessus, ont reconnu avoir été parfaitement informées des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit cent dix-sept mille soixante-quatre euros (EUR 817.064,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 829.564,-).

2 Emission de huit cent dix-sept mille soixante-quatre (817.064) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Centerbridge Special Credit Partners L.P. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 6 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

IV. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent dix-sept mille soixante-quatre euros (EUR 817.064,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 829.564,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre huit cent dix-sept mille soixante-quatre (817.064) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Intervient alors:

Centerbridge Special Credit Partners L.P., agissant par le biais de son mandataire comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à huit cent dix-sept mille soixante-quatre (817.064) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en contre partie d'un paiement en numéraire représentant un montant global de huit cent dix-sept mille soixante-quatre euros (EUR 817.064,-) payé en Dollars des Etats-Unis pour un montant de un million quatre-vingt-dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.090.000) et converti par application du taux d'échange du 7 avril 2009 de 1 USD = EUR 0.7496.

Preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant total de un million quatre-vingt-dix mille Dollars (USD 1.090.000,-) converti par application du taux d'échange du 7 avril 2010 de 1 USD = EUR 0.7496, correspondant en total à la valeur nominal totale des nouvelles parts sociales de huit cent dix-sept mille soixante-quatre euros (EUR 817.064,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, l'Associé a décidé (i) d'accepter ladite souscription et paiement par l'Associé, et (ii) d'allouer les nouvelles parts sociales à l'Associé tel qu'indiqué ci-dessus, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 6, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à huit cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 829.564,-) divisé en huit cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatre (829.564) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UNVERZAGT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/16068. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052147/159.

(100065799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

En date du 14 avril 2009, les actionnaires de la Société ont renouvelé les mandats des administrateurs pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes à fin septembre 2009.

Lors de cette même réunion, les actionnaires ont également décidé de renouveler le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire comme commissaire aux comptes pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes à fin septembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TYCOM HOLDINGS II S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010053278/16.

(100055189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 127.366.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010053321/16.

(100054614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Whitehall European RE 9A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.020.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2010053322/16.

(100054611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Association des Antennes collectives, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7244 Bereldange, 4, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg F 2.701.

Art. 2. Le siège est établi à L-7244 Bereldange, 4, rue de la Paix. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration, publiée au Mémorial.

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de quinze au plus qui doivent être membres-associés ou représentants des membres-associés. Ces administrateurs doivent être obligatoirement des personnes physiques. Chaque groupe de membres, les communes, les asbl ainsi que les sociétés commerciales, devra, dans la mesure du possible, avoir au moins un représentant au sein du conseil d'administration

Art. 17. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un vice-président ou, à défaut, par le plus âgé des autres administrateurs.

Référence de publication: 2010053323/15.

(100055221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Strategic Capital Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.003.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2010

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Fides (Luxembourg) S.A.
Liquidateur
Signatures

Référence de publication: 2010053324/16.

(100054722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Chemring Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 90.700.181,11.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 152.588.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of May.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CHG Overseas Ltd., a private company limited by shares incorporated and organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 1500, Chemring House, Parkway GB-PO15 7AF Whiteley, Fareham, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies under Company No. 2731691, holding the two hundred and fifty (250) issued shares of the Company, here represented, pursuant to article 18 of its articles of association, by:

- Mr. Paul Adrian Rayner, acting as a Director of CHG Overseas Ltd., born on 20 November 1961 in Winchester (United Kingdom), residing at 48 Kilham Lane, Winchester, Hampshire, SO31 9BE, United Kingdom, and
- Mrs. Sarah Louise Ellard, acting as company Secretary of CHG Overseas Ltd., born on 30 April 1970 in Newport Gwent (United Kingdom), residing at 7 Danehurst Place, Locks Heath, Southampton, SO31 6PP, United Kingdom,

designated as the ("Appearing Shareholder").

The "Company" is Chemring Luxembourg Holding, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L - 1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152588, incorporated by a deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and whose articles of association (the "Articles") have not been amended yet.

The Appearing Shareholder, holding two hundred and fifty (250) shares representing the whole share capital of the Company, declared that it has been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and has waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Conversion of the Company's share capital from Euro into Pound Sterling at the exchange rate of one 1.1493 Euro for one Pound Sterling.

2) Increase of the Company's share capital by an amount of ninety million six hundred seventy eight thousand four hundred twenty eight Pounds Sterling and sixty one pence (£90,678,428.61), so as to increase it from its current amount of twenty one thousand seven hundred fifty two Pounds Sterling and fifty pence (£21,752.50) up to ninety million seven hundred thousand one hundred eighty one Pounds Sterling and eleven pence (£90,700,181.11) by the issue of one million forty two thousand one hundred sixty one (1,042,161) new shares having a book value of eighty seven Pounds Sterling and 1 penny (£87.01) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company (collectively referred to as the "New Shares"), plus a share premium in the total amount of twenty four Pound Sterling and fifty four pence (£24.54) to be attached to the New Shares (the "Share Premium"), by way of contributions in kind.

3) Subscription and payment for the New Shares.

4) Amendment of the Articles to reflect the decision to convert the Company's share capital into Pounds Sterling and the capital increase referred to above.

5) Miscellaneous.

Resolutions

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The shareholder resolved to convert the share capital currently set at twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-) into Pound Sterling and to fix it at the amount of twenty one thousand seven hundred fifty two Pounds Sterling and fifty pence (£21,752.50), applying the exchange rate of 1.1493 Euro for one Pound Sterling, being the spot rate per Bloomberg at 8.09 am GMT on Thursday 29 April 2010.

Second resolution

The shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of ninety million six hundred seventy eight thousand four hundred twenty eight Pounds Sterling and sixty one pence (£90,678,428.61), so as to increase it from its current amount of twenty one thousand seven hundred fifty two Pounds Sterling and fifty pence (£21,752.50) up to ninety million seven hundred thousand one hundred eighty one Pounds Sterling and eleven pence (£90,700,181.11) by the issue of one million forty two thousand one hundred sixty one (1,042,161) new shares, having a book value of eighty seven Pounds Sterling and one penny (£87.01) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company, plus a Share Premium of a total amount of twenty four Pounds Sterling and fifty four pence (£24.54) to be attached to the New Shares.

All the New Shares are wholly subscribed by the Appearing Shareholder and fully paid up by contributions in kind, the value of which may be valued, after conversion of amounts expressed in foreign currencies into Pound Sterling, at the total aggregate amount of about ninety million six hundred seventy eight thousand four hundred fifty three Pounds Sterling and fifteen pence (£90,678,453.15) (the "Contributions") consisting of:

i. Three million three hundred eighty two thousand six hundred fifty six (3,382,656) shares of one Euro (EUR 1.-) each, held by the Appearing Shareholder in the share capital of Simmel Difea SpA, a private company limited by shares incorporated and organised under the laws of Italy, having its registered office at Via Ariana, Km 5,2, Colleferro, Rome, Italy, and registered under company number 00173900267;

ii. One (1) share of five million DEM (DEM 5,000,000.-) and one (1) share of one million DEM (DEM 1,000,000), held by the Appearing Shareholder in the share capital of Chemring Defense Germany GmbH, a private company limited by shares, incorporated and organised under the laws of Germany, having its registered office at 147, Vieländer Weg, 27574 Bremerhaven, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Bremerhaven under HRB 1840 BHV;

iii. Ninety nine thousand six hundred ninety nine (99,699) shares of ten NOK (NOK 10) each, held by the Appearing Shareholder in the share capital of Chemring Nobels AS, a private company limited by shares, incorporated and organised under the laws of Norway, having its registered office at 7, Engeneveien, 3475 Saerte, 0628 Hurum, Norway, and registered under company number 991191984;

The amount of ninety million six hundred seventy eight thousand four hundred twenty eight Pounds Sterling and sixty one pence (£90,678,428.61) is allocated to the share capital of the Company and the amount of twenty four Pounds Sterling and fifty four pence (£24.54) is allocated to the special share premium account of the Company.

Evidence of the Contributions and their value has been given to the Notary by a copy of an agreement of the parties on the valuation of the contributed shares which shows that the directors of the Company have confirmed that the value of the Contributions to be made by the Appearing Shareholder is at least equal to the book value of the New Shares. A copy of this agreement signed by the Appearing Shareholder and by the Company, certifying that they agree on the value of the Contributions, shall be annexed to this deed and shall be registered with it.

Third resolution

The shareholder resolved to amend article five of the Articles to reflect the decisions taken under the two preceding resolutions, so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital is set at ninety million seven hundred thousand one hundred eighty one Pounds Sterling and eleven pence (£90,700,181.11) represented by one million forty two thousand four hundred eleven (1,042,411) shares without par value.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Costs, conclusion of meeting and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that this deed is written in English, followed by a French version, and that, as requested by the Appearing Shareholder, in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Strassen, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the legal representatives of the Appearing Shareholder, who are known to the Notary by their name, first name, civil status and residence, the legal representatives of the Appearing Shareholder and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le quatre mai.

Par devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

CHG Overseas Ltd., une société à responsabilité limitée de droit anglais et du Pays de Galles, ayant son siège social à 1500, Chemring House, Parkway GB-PO15 7AF Whiteley, Fareham, Royaume Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 2731691, qui détient les deux cent cinquante (250) parts sociales émises par la Société, ici représentée, conformément à l'article 18 de ses statuts, par

- Monsieur Paul Adrian Rayner, en sa qualité d'administrateur de CHG Overseas Ltd., né le 20 novembre 1961 à Winchester (Royaume-Uni), résidant à 48 Kilham Lane, Winchester, Hampshire, SO22 5QD, Royaume Uni;

- Madame Sarah Louise Ellard, en sa qualité de Secrétaire de CHG Overseas Ltd., née le 30 avril 1970 à Newport Gwent (Royaume-Uni), résidant à 7 Danehurst Place, Locks Heath, Southampton, SO31 6PP, Royaume-Uni; définie comme l' ("Actionnaire Comparant").

La "Société" est Chemring Luxembourg Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152588, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 19 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") et dont les statuts (les "Statuts") n'ont encore jamais été modifiés.

L'Actionnaire Comparant, détenant deux cent cinquante (250) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, a déclaré avoir été préalablement suffisamment informé de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé aux

exigences et formalités de convocation. L'assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Conversion du capital social de la Société d'Euro en Livre Sterling au taux de change de 1,1493 Euro pour une Livre Sterling.

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix million six cent soixante-dix-huit mille quatre cent vingt-huit Livres Sterling et soixante et un pence (90.678.428,61 £), afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt et un mille sept cent cinquante deux Livres Sterling et cinquante pence (21.752,50 £) à quatre-vingt-dix million sept cent mille cent quatre-vingt-et-une Livres Sterling et onze pence (90.700.181,11 £), par la création et l'émission de un million quarante deux mille cent soixante et une (1,042,161) nouvelles parts sociales d'une valeur comptable de quatre-vingt sept Livres Sterling et un pence (87,01 £) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (désignées ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), avec une prime d'émission d'un montant total de vingt quatre Livres Sterling et cinquante quatre pence (24,54 £) devant être attachée aux Nouvelles Parts Sociales (la "Prime d'Emission"), par voie d'apports en nature.

3) Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

4) Modification des Statuts afin de les mettre en concordance avec la décision de conversion du capital en Livres Sterling et afin de refléter l'augmentation de capital désignée ci-dessus.

5) Divers.

Résolutions

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'actionnaire décide de convertir le capital actuellement fixé à vingt cinq mille Euro (25.000,-EUR) en Livres Sterling, et de le fixer à un montant de vingt et un mille sept cent cinquante deux Livres Sterling et cinquante pence (21.752,50 £), par application du taux de change de 1,1493 Euro pour une Livre Sterling, étant le taux au comptant selon Bloomberg à 8.09 am GMT le jeudi 29 avril 2010.

Deuxième résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix million six cent soixante-dix-huit mille quatre cent vingt huit Livres Sterling et soixante et un pence (90.678.428,61 £), afin de le porter de son montant actuel de vingt et un mille sept cent cinquante deux Livres Sterling et cinquante pence (21.752,50 £) à quatre-vingt-dix million sept cent mille cent quatre-vingt et une Livres Sterling et onze pence (90.700.181,11 £), par la création et l'émission de un million quarante deux mille cent soixante et une (1,042,161) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur comptable de quatre-vingt sept Livres Sterling et un penny (87,01 £) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société, avec une Prime d'Emission d'un montant total de vingt quatre Livres Sterling et cinquante quatre pence (24,54 £) devant être attachée aux Nouvelles Parts Sociales.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement souscrites par l'Actionnaire Comparant et libérées par apports en nature, dont la valeur peut être évaluée, après conversion en Livres Sterling des montants exprimés en devises étrangères, à un montant total de l'ordre de quatre-vingt-dix million six cent soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante trois Livres Sterling et quinze pence (90.678.453,15 £) ((les "Apports") consistant en:

i. Trois millions trois cent quatre-vingt deux mille six cent cinquante six

(3.382.656) actions de un Euro (1,-EUR) chacune, détenues par l'Actionnaire Comparant dans le capital social de Simmel Difea SpA, une société à responsabilité limitée par de droit italien, ayant son siège social Via Ariana, Km 5,2, Colleferro, Rome, Italie, et immatriculée sous le numéro 00173900267;

ii. Une (1) action de cinq million DEM (5.000.000,-DEM) et une (1) action de un million DEM (1.000.000,-DEM), détenues par l'Actionnaire Comparant dans le capital social de Chemring Defense Germany GmbH, une société à responsabilité limitée par de droit allemand, ayant son siège social au 147, Vieländer Weg, 27574 Bremerhaven, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 1840 BHV;

iii. Quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (99.699) actions de dix NOK (10,-NOK) chacune, détenues par l'Actionnaire Comparant dans le capital social de Chemring Nobels AS, une société à responsabilité limitée par de droit norvégien, ayant son siège social au 7, Engeneveien, 3475 Saerte, 0628 Hurum, Norvège, et immatriculée sous le numéro 991191984.

Le montant de quatre-vingt-dix million six cent soixante-dix-huit mille quatre cent vingt huit Livres Sterling et soixante et un pence (90.678.428,61 £) est alloué au capital social de la Société et le montant de vingt quatre Livres Sterling et cinquante quatre pence (24,54 £) est alloué au compte spécial de Prime d'Emission de la Société.

La preuve des Apports et de leur valeur a été donnée au Notaire par la copie d'une convention d'évaluation confirmant l'accord des parties sur la valorisation des titres apportés qui montre que les gérants de la Société ont confirmé que la

valeur des Apports fait par l'Actionnaire Comparant est au moins égale à la valeur comptable des Nouvelles Parts Sociales. Une copie de cette convention, signée par l'Actionnaire Comparant et la Société, certifiant qu'ils marquent leur accord sur la valorisation des Apports sera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Troisième résolution

L'actionnaire décide de modifier l'article cinq des Statuts afin de refléter les décisions prises dans les deux résolutions précédentes, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix million sept cent mille cent quatre-vingt une Livres Sterling et onze pence (90.700.181,11 £), représenté par un million quarante deux mille quatre cent onze (1.042.411) parts sociales sans mention de valeur nominale.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille cinq cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Actionnaire Comparant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Strassen, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu aux représentants légaux de l'Actionnaire Comparant, qui sont connus par le Notaire par leur nom de famille, prénom, état civil et résidence, les représentants légaux de l'Actionnaire Comparant et le Notaire ont ensemble signé le présent acte.

Signé: Paul Adrian Rayner, Sarah Louise Ellard, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mai 2010. LAC/2010/20117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052108/216.

(100065753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Honeywell, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1181 Luxembourg, 26, boulevard Kaltreis.

R.C.S. Luxembourg B 10.063.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 avril 2009 et des décisions écrites des actionnaires du 25 juin 2009

"Monsieur Marc Geiregat a démissionné de son mandat d'administrateur de la société. Sa démission a pris effet au 31 mars 2009.

Le conseil d'administration a coopté Monsieur Yves Fonteyn, domicilié à Neerstraat 257, 9250 Waasmunster le 3 avril 2009 avec effet immédiat comme administrateur et les actionnaires ont confirmé son mandat. Son mandat prendra fin, sauf réélection, à l'assemblée générale ordinaire de 2015."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franz SCHILTZ

Un mandataire

Référence de publication: 2010053353/17.

(100054637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Centaur Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 96.235.

Le 15 Avril 2010, Madame Elise LETHUILLIER, Messieurs Marc AMBROISIEN et Reinald LOUTSCH ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'Administrateur de la société.

A la même date, H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010053354/15.

(100054698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Colt Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.025.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.042.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of COLT Telecom Group S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2A, Rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.679, incorporated by deed of the undersigned notary as a société anonyme on 13 April 2006, which articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1238 of 27 June 2006 page 59378 and have been lastly amended through a deed of the undersigned notary on 15 March 2010, in process of publication in the Mémorial (the "Sole Partner").

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is the current sole partner owning all the eighty-one thousand (81,000) issued shares representing the total share capital of COLT Lux Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2A, Rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.042, incorporated by deed of the undersigned notary, as a société à responsabilité limitée on 27 April 2006, which articles of association have been published in the Mémorial, number 1347 of 12 July 2006 page 64613 and have been lastly amended through a deed of the undersigned notary on 27 March 2009, published in the Mémorial number 905 of 29 April 2009, page 43437 (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which the Sole Partner has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1- Amendment of the name of the Company and consequential amendment of the Articles of Association of the Company;

2 Miscellaneous.

(iii) That the Sole Partner waives any prior convening notice right;

and

(iv) That the Sole Partner has adopted the following resolution:

Sole resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to amend Article 1 of the Company's Articles of Association (Denomination) so as to read as follows:

« **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Colt Lux Holding S.à r.l." is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Madame Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant en tant que représentant du conseil d'administration de Colt Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.679, constituée par acte du notaire soussigné en tant que société anonyme le 13 avril 2006, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1238 du 27 juin 2006 page 59378 et ont été modifiés pour la dernière fois le 29 avril 2010 et sont en cours de publication au Mémorial (l'"Associé Unique").

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'actuel associé unique détenant l'ensemble des quatre-vingt-un mille (81.000) parts sociales émises représentant l'entière du capital social de la société COLT Lux Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2A, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.042, constituée par acte du notaire soussigné en tant que société à responsabilité limitée le 27 avril 2006, dont les statuts ont été publiés au Mémorial sous le numéro 1347 du 12 juillet 2006 page 64613 et ont été modifiés pour la dernière fois le 27 mars 2009, publiés au Mémorial numéro 905, daté du 29 avril 2009, page 43437 (la "Société");

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, est le suivant (l'"Ordre du Jour"):

- 1 - Changement de nom de la Société et modification consécutive des statuts de la Société;
- 2 - Divers.

(iii) Que l'Associé Unique a adopté la résolution suivante; et

(iv) Que l'Associé Unique a renoncé à tout droit de convocation préalable.

Résolution unique

IL EST DECIDE de modifier l'Article 1^{er} des Statuts de la Société (Dénomination) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Colt Lux Holding S.à r.l." (...).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. CHENGAPEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2010. Relation: LAC/2010/19403. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052137/95.

(100066061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Mezzaninvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.330.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société MEZZANINVEST S.A qui s'est tenue en date du 30 mars 2010.

Il a été décidé de nommer

Monsieur Roger Zannier, administrateur de sociétés, né le 9 juillet 1944 à Saint-Chamond (Suisse), demeurant 2 place de Trainant, CH-1223 Coligny, à la fonction de Président du Conseil d'Administration disposant d'un pouvoir de signature individuelle conformément à l'article 7-6 des statuts.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010053358/16.

(100054915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

DTU Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.480.

EXTRAIT

L'adresse des associés Robert Stanley Needleman et Brenda Needleman est désormais la suivante:
504 Le Mirabel, 4 avenue des Citronniers, MC98000 Monaco, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

ROBERT QUINN / ANDREAS DEMMEL

MANAGER / MANAGER

Un mandataire

Référence de publication: 2010053360/17.

(100054928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

SL Bielefeld SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.981.

Les comptes annuels au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053363/14.

(100054881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Deutsche Postbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.851.

In der Vertretungsbefugnis für unsere Bank haben sich Veränderungen ergeben. Herr Dr. Ralf Kauther hat sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Ablaufdatum des Mandats: 1. April 2010.

Der Verwaltungsrat der Deutsche Postbank International S.A. setzt sich wie folgt zusammen:

Horst Küpker Vorsitzender des Verwaltungsrates, Mitglied des Vorstandes der Deutsche Postbank AG, Bonn

Christoph Schmitz, geschäftsführendes Mitglied des Verwaltungsrates

Dr. Michael Meyer, Mitglied des Verwaltungsrates, Mitglied des Vorstandes der Deutsche Postbank AG, Bonn

Munsbach, den 20. April 2010.

Deutsche Postbank International S.A.

Julia Spanier / Christoph Wagner

Référence de publication: 2010053362/17.

(100054948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Real Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 105.713.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 juin 2009 que:

Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société PKF Abax Audit, à compter du 12 juin 2009.

Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED comme Commissaire aux Comptes, avec siège social à 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG, Royaume Uni à compter du 12 juin 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010053367/18.

(100055039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

DTU Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.562.

EXTRAIT

L'adresse des associés Robert Stanley Needleman et Brenda Needleman est désormais la suivante:

504 Le Mirabel, 4 avenue des Citronniers, MC98000 Monaco, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

ROBERT QUINN / ANDREAS DEMMEL

MANAGER / MANAGER

Référence de publication: 2010053361/17.

(100054929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.